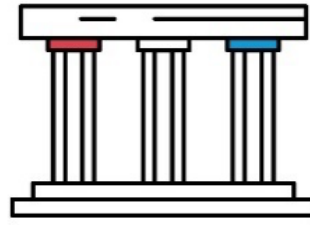


AEDBF
F R A N C E



AEDBF
LUXEMBOURG

L'**AEDBF France** vous prie de bien vouloir assister à la conférence qu'elle organise conjointement avec l'AEDBF Luxembourg **le jeudi 20 juin 2024 à partir de 17h30 à l'auditorium de la Banque de Luxembourg ET par visioconférence (Webex)**

« **Recours aux actifs numériques dans l'industrie de la gestion des fonds d'investissement : France & Luxembourg** »

Sous la coordination de Me Hubert de VAUPLANE, Avocat au Barreau de Paris

- Au programme, nous explorerons le cadre juridique tel qu'il est appliqué en France et au Luxembourg concernant :
 - La tokenisation des parts & actions d'OPC ainsi que les conditions de tenue de compte titres via une blockchain ;
 - L'investissement en cryptoactifs et titres financiers numériques à l'actif des portefeuilles d'OPC ;
 - L'autorisation de commercialisation d'ETF adossés à des bitcoins ;
 - La question de l'actif du fonds et celui du passif en matière d'OPC ;
 - Titres financiers cotés (Régime Pilote) / Titres non cotés et rôle et responsabilité du Dépositaire ;
 - Cryptoactifs (nature juridique et responsabilité) ;
 - La situation réglementaire (et la pratique) et la perspective des régulateurs luxembourgeois et français.
- Intervenants :
 - Me Hubert de VAUPLANE, Avocat au Barreau de Paris et Associé du cabinet Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP ;
 - Mme Fanny THOMAS, Responsable juridique de CACEIS, coordinatrice de l'équipe mutualisée Groupe Crédit Agricole SA Droit des Cryptoactifs ;
 - M. Patrick HOFFMANN, Division « International, réglementation et enforcement » du métier OPC au sein de la CSSF (Commission de surveillance du secteur financier) ;
 - Me Yves ELVINGER, Partner au sein de l'étude Elvinger Hoss Prussen.

Présentation des intervenants

Maître Hubert de Vauplane dirige l'activité FinTech / Regulatory du bureau de Paris du cabinet Kramer Levin. Il intervient tant en droit européen qu'en droit français en matière de réglementation des services bancaires, d'investissement, de paiement, de monnaie électronique, d'asset management. Il conseille également ses clients dans les domaines de la FinTech, la blockchain et les actifs numériques. Il a aussi une forte expertise en matière de réglementation de lutte contre le blanchiment.

Outre ses chroniques régulières dans divers revues juridiques, il a rédigé plusieurs ouvrages en droit des marchés financiers et également contribué à plusieurs autres ouvrages sur le droit bancaire et financiers.

Il a été ou est expert auprès de l'AMF, de la Banque Mondiale, de la Commission européenne et de la BCE.

Il a présidé le groupe de travail du Haut Comité Juridique de la Place de Paris qui a publié depuis 2020 plusieurs rapports à destination des pouvoirs publics sur les titres financiers numériques et sur les actifs numériques.

Il enseigne le droit bancaire à l'Institut d'Etude Politique de Paris.

Monsieur Patrick Hoffmann est en charge de l'analyse et du suivi des aspects réglementaires relatifs aux organismes de placement collectif luxembourgeois au sein du département des fonds d'investissement de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Il travaille également à l'évaluation de l'impact des nouvelles technologies, telles que la Distributed Ledger Technology, sur l'industrie des fonds d'investissement au Luxembourg.

Patrick dirige les efforts du département des fonds d'investissement de la CSSF concernant les crypto-actifs et il est membre de la Crypto-Assets Task Force de l'ESMA.

Maître Yves Elvinger est Partner au sein de l'étude luxembourgeoise Elvinger Hoss Prussen. Il est spécialisé en fonds d'investissements.

Yves est impliqué dans les développements en relation avec digitalisation de fonds d'investissement, y compris la tokenization et les investissements dans des actifs crypto.

Madame Fanny Thomas est responsable juridique chez CACEIS. A ce titre, elle supervise notamment la mise en place des relations contractuelles entre CACEIS et ses clients, et accompagne les équipes dans le cadre de la création de nouveaux produits. Elle coordonne l'équipe mutualisée Crédit Agricole SA Droit des crypto-actifs ainsi que le Hub Digital de CACEIS. Elle a également supervisé le dossier d'enregistrement PSAN de CACEIS Bank et collabore activement aux travaux de la place, notamment au travers de sa participation à l'Observatoire Juridique de France Post Marché, aux travaux du Haut Comité Juridique de la Place Financière de Paris et d'Eurolplace Paris sur les actifs digitaux.

« Recours aux actifs numériques dans l'industrie de la gestion des fonds d'investissement : France & Luxembourg »

I. La participation en présentiel

Pour participer à la conférence en présentiel nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire annexé ci-dessous selon les modalités définies par l'AEDBF Luxembourg.

II. La participation à distance

Pour la participation à distance, toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 20,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale ou de l'AEDBF Europe,
- (ii) 35,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Universitaires et les étudiants en droit (doctorants, élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

En outre, l'adhésion des personnes morales à l'AEDBF France pour l'année 2024 donne droit à des entrées gratuites par an aux manifestations de l'AEDBF France pour les personnes qu'elles désignent selon l'offre d'adhésion souscrite. Ces personnes peuvent être indifféremment des collaborateurs ou des tiers invités.

Plus d'informations sur les avantages auxquels donnent droit les adhésions à [cette adresse](#)

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 14 juin 2024 pour l'inscription en présentiel et le 19 juin 2024 pour l'inscription distancielle.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 19 juin 2024 à 18 heures.

ANNEXES AEDBF Luxembourg

Modalités pratiques

- **Frais et inscriptions :**

La participation aux frais par personne est de :

- i. 60 euros pour les adhérents de l'AEDBF Luxembourg & France à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale, de l'AEDBF Europe ou de l'ALJB ;
- ii. 90 euros pour les non-membres ;
- iii. Gratuite pour les étudiants en droit, professeurs de l'Université de Luxembourg et doctorants dans la limite de 10 places en tout ;
- iv. Gratuite pour les agents des institutions publiques suivantes : Administration centrale de l'Etat luxembourgeois (Ministères), Banque centrale du Luxembourg (BCL), Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) dans la limite de 3 places par institution.

Inscription uniquement via le formulaire à remplir (voir en page 3). La date limite d'inscription est le vendredi 14 juin (inclus).

- **Programme :**

- 17h30 Accueil des participants
- 18h00 Mot d'accueil par Me Marie-Paule GILLEN (Présidente – AEDBF Luxembourg)
- 18h05 à 19h30 Conférence sous la coordination de Me Hubert de VAUPLANE
- 19h30 à 19h45 Session de questions / réponses
- 19h45 Cocktail apéritif de clôture

- **Lieu :**



Auditorium de la Banque de Luxembourg
14, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

- **Certificat de présence :**

Un certificat de participation sera remis aux participants qui signeront la liste de présence. Formation professionnelle continue des avocats luxembourgeois : L'AEDBF Luxembourg est une institution agréée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Luxembourg au vœu de l'article 14 du règlement sur la formation permanente. Cette conférence est donc éligible à la formation professionnelle continue des avocats luxembourgeois.

- **Public :**

La conférence s'adresse à un public averti du secteur bancaire, financier ou commercial, qu'il soit composé de banquiers, juristes de banques ou d'entreprises du secteur financier, avocats ou membres des institutions publiques liées au secteur financier ainsi que de toutes personnes souhaitant approfondir leur expertise dans ce domaine.

- **Autres informations :**

Cette conférence est limitée à 120 participants en présentiel.

Parkings secteur centre-ville. Accès en tram arrêt « Centre, Hamilius »

Veuillez noter que des photographies de l'événement peuvent être publiées sur notre [site web](#) et notre page [LinkedIn](#). Pour toute question, vous pouvez envoyer un courriel à : mcuche@dsm.legal

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À retourner jusqu'au vendredi 14 juin exclusivement par email à mcuche@dsm.legal

Séminaire AEDBF Luxembourg et AEDBF France « **Recours aux actifs numériques dans l'industrie de la gestion des fonds d'investissement : France & Luxembourg** » à la Banque de Luxembourg, jeudi 20 juin 2024.

_____ (NOM)
Prénom)

_____ (Profession)

_____ (Email)

_____ (Société/Employeur)

_____ (Date de virement)

_____ (Banque émettrice)

Inscription en tant que :

- 60 EUR - Adhérent de l'AEDBF Luxembourg à jour de leur cotisation pour l'année 2024, ou pour les adhérents d'une AEDBF nationale, de l'AEDBF Europe ou de l'ALJB ;
- 90 EUR - Pour les non-membres ;
- Gratuit - Etudiants en droit, professeurs de l'Université du Luxembourg et doctorants dans la limite de 10 places en tout (sur le principe premier arrivé, premier servi) ;
- Gratuit - Agents de l'Administration centrale de l'Etat luxembourgeois (Ministères), Banque centrale du Luxembourg (BCL), Banque Européenne d'Investissement (BEI) et Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) dans la limite de 3 places par institution (sur le principe premier arrivé, premier servi).

Je verse le montant de mon inscription sur le compte de l'AEDBF Luxembourg :

Bénéficiaire : AEDBF Luxembourg ASBL

IBAN : LU09 0019 3955 6591 9000

BIC : BCEELULL

Référence obligatoire « **NOM, PRENOM, Juin 2024 BDL** »